

ESPECES PROTEGEES

PRISE en COMPTE dans les PROJETS
d'AMENAGEMENTS et d'INFRASTRUCTURES

BILAN 2014 du CNPN

par Michel METAIS

Bordeaux 1^{er} décembre 2015

POURQUOI LA CONSULTATION du CNPN ?

Progression de l'analyse d'une étude d'impact menant au dossier de dérogation :

1 - Inventaires Faune/ Flore / Habitats

→ liste des espèces présentes

2 – Bioévaluation

→ liste des espèces protégées et/ou patrimoniales

3 – Evaluation des impacts du projet

→ liste des espèces potentiellement impactées

4 – Proposition de mesures d'évitement/atténuation des impacts

→ espèces réellement impactées

5 – Ré-évaluation des impacts après mesure des impacts résiduels

→ espèces subissant des impacts résiduels

→ **Dossiers soumis au CNPN à l'appréciation de la DREAL.**

POSSIBILITES DE DEROGATION à l'INTERDICTION d'ESPECES PROTEGEES

PROCEDURE de DEROGATION POSSIBLE ACCORDEE par le PREFET ou par la MINISTRE pour les espèces d'intérêt national (arrêté ministériel du 9 juillet 1999)

3 conditions incontournables à l'octroi d'une dérogation :

- Projet fondé sur une raison impérative d'intérêt public majeur ,
- Il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ,
- La dérogation ne nuit pas au maintien de l'état de conservation favorable de l'espèce protégée dans son aire de répartition

Les responsabilités de la Commission Faune du CNPN

Donne des avis sur :

- Les textes réglementaires concernant les espèces protégées
- Les plans nationaux d'action (PNA) des espèces menacées,
- Les dérogations à la protection des espèces protégées :
 - Dossiers espèces (hors aménagements) : 776 en 2014
 - Dossiers « aménagements » : 253 en 2014

COMPOSITION DE LA COMMISSION FAUNE - 23 membres

DES SCIENTIFIQUES :

Frédéric JIGUET , représentant le CNRS et directeur du CRBPO

Jean-Philippe SIBLET , représentant le Museum NHN de Paris

Pierre ZAGATTI , représentant l'INRA

Des EXPERTS d'établissements publics :

Pierre MIGOT, représentant l'ONCFS

Laurent TILLON , représentant l'ONF

Véronique BILLY , représentant l'ONEMA

Pierre BEAUDESSON du CN Propriété Privée Forestière

Des EXPERTS associatifs :

Laetitia ANSETT, FNChasseurs

Bernard BRETON , FN Pêcheurs

Christine SOURD WWF France ,...

Bordeaux 1^{er} décembre 2015

Analyse des 100 derniers dossiers CNPN 2014

- 23 dossiers d'urbanisation/ZAC, ZAD...,
- 21 dossiers d'extension/création de carrières,
- 16 dossiers d'infrastructures de transport routier, autoroutier
- 14 dossiers de lutte contre les crues, inondations, digues...,
- 6 dossiers liés aux énergies nouvelles (photovoltaïque, éolien)
- 5 dossiers liés à des stations d'épuration ou déchets.

PROVENANCE DES DOSSIERS D'AMENAGEMENT sur 100 dossiers

- 20 proviennent de Rhône-Alpes
- 13 du Languedoc-Roussillon
- 10 de Franche-Comté et 10 de Pays-de-Loire
- 9 d'Ile-de-France
- 5 d'Aquitaine et 5 de Bretagne
- 4 de Provence-Côte d'Azur, de Nord-Pas-de-Calais et de Poitou-Charentes
- 3 de Champagne-Ardenne
- 2 d'Alsace, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées et de Mayotte...

DISPARITION DES HABITATS NATURELS

Il s'agit de la perte réelle nette des habitats impactés par 100 projets CNPN, après déduction des mesures d'évitement.

- 706ha : milieux boisés, landes ;
- 691ha : cultures annuelles (céréales);
- 666ha : prairies ;
- 355ha : milieux anthropiques (urbanisés, jardins...)
- 279ha : zones humides

Total: 2700 ha soit 27 ha / dossier.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FAUNE.

Président: Michel METAIS, expert délégué par le CP-CNPN

Vice-président : Jean-Marie GOUREAU

Dossiers soumis à la commission faune : 30 à 40 /an soit 10-15%

Dossiers soumis à l'expert en direct : 85 à 90%

Le rôle des rapporteurs de la commission faune

GRILLE D'ANALYSE DES DOSSIERS CNPN (1)

- Délai d'instruction : 1 à 2 mois
- Zones remarquables ou non
- Surfaces impactées et habitats détruits
- Bureau d'Etude environnemental
- Avis de la DREAL et d'éventuels experts (ONEMA, ONCFS , ...)
- Avis de commissions : CSRPN, Conservatoires botaniques
- Avis du rapporteur.

GRILLE D'ANALYSE DES DOSSIERS CNPN (2)

Nos 8 critères de jugement des dossiers:

- Impression générale: présentation, illustration, résumé introductif ;
- Espaces remarquables: PNA...
- Avis sur les inventaires (méthodologie, espèces protégées ...) ;
- Surfaces impactées et habitats détruits ;
- Enjeux écologiques ;
- Avis sur la séquence ERC ;
- Les suivis et mesures d'accompagnement ;
- La consultation d'experts.

AVIS DEFAVORABLES
émis par la COMMISSION FAUNE en 2015

Sur 235 dossiers analysés à ce jour **55 dossiers ont reçu un avis défavorable en première instance, soit 23%**:

- **16 parmi les infrastructures linéaires,**
- **15 parmi les carrières ,**
- **14 concernent les projets d'urbanisme ,**
- **05 concernent les projets hydrauliques ,**
- **03 concernent les projets « énergie » éoliennes, photovoltaïques...**

PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION:

De la part du porteur du projet :

- Résumé non technique rappelant l'essentiel du dossier en 2-4 pages avec :
- Réponse aux 3 conditions de dérogations + l'intérêt public majeur ;
- Zones remarquables ou non ;
- L'essentiel des espèces impactées ;
- Les habitats naturels détruits ;
- Les mesures E-R-C principales ;
- L'évaluation du cout des mesures ERC/ cout global de l'aménagement.